PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Étoile

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1. Planche Eau

PLANCHE
64

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

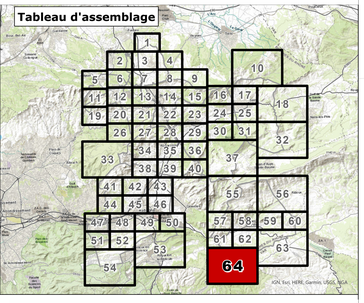

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

- Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Aléa très fort
- Aléa moyen à forte hauteur
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa résiduel
- 198,4 Côte des plus hautes eaux (PHE) en mètres (référentiel NGF)
- Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan
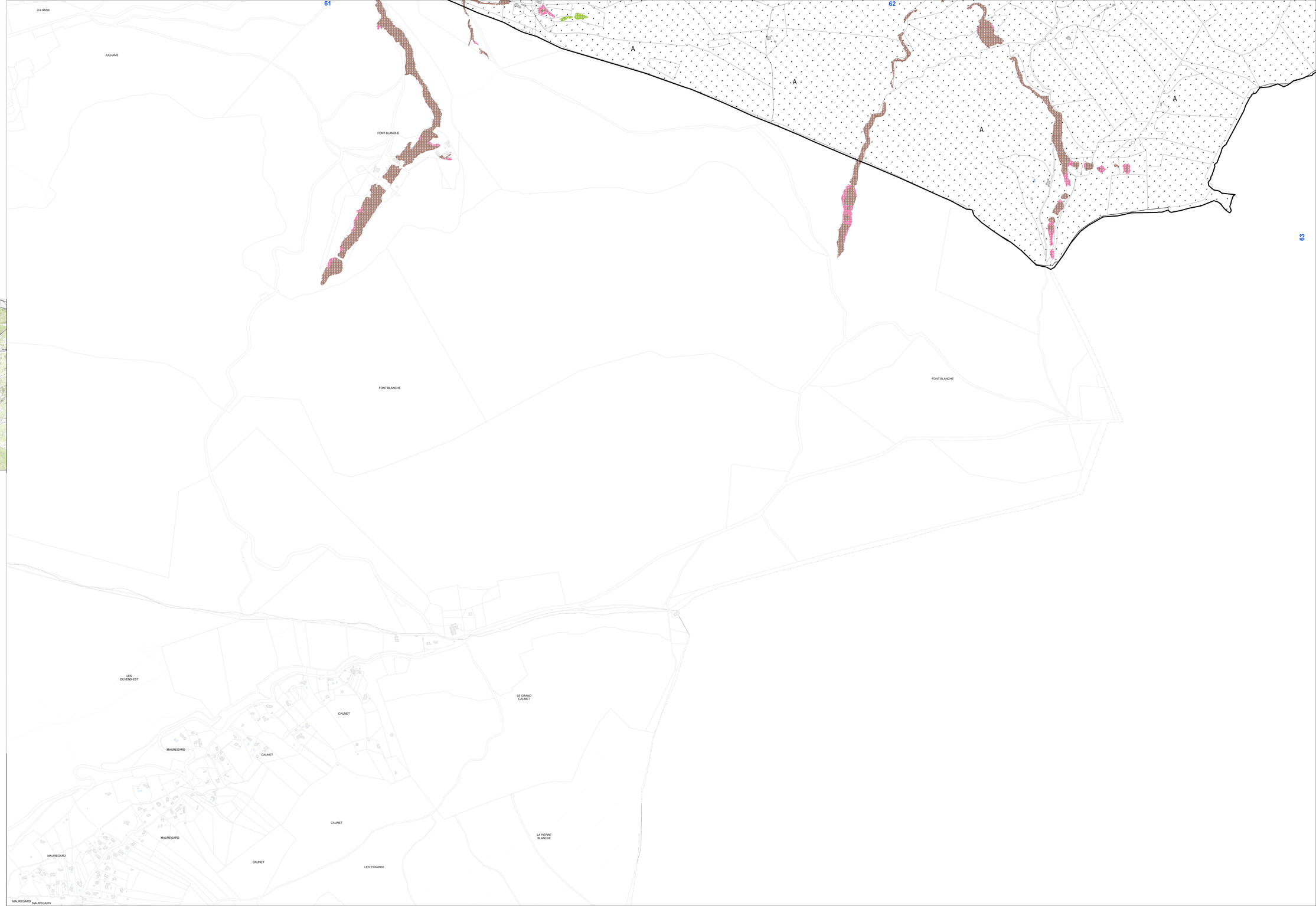
- Parcellaire
- Élément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière